

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1584 :

Bois d'Olives/PIA : Avenant n°2 à la convention attributive de subvention pour la mise oeuvre du projet d'innovation

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOU Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1584-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1584 : Bois d'Olives/PIA : Avenant n°2 à la convention attributive de subvention pour la mise oeuvre du projet d'innovation.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Villes et Territoires durables » (programme 414) pour le quartier de Bois d'Olives, une convention cadre de mise en œuvre n°VD-CO-013-17-401-STPIER-0 a été signée le 08/12/2017. Cette convention a pour objet de fixer le cadre d'accompagnement par l'ANRU de la mise en œuvre opérationnelle du projet d'innovation.

A la suite de cette convention cadre, une convention attributive de subvention (CAS) n° VD-AO-131-20-401-STPIER-0 traduisant l'engagement financier de l'ANRU, a été signée le 30/09/2020.

Cette CAS a fait l'objet d'un premier avenant n°VD-AO-131-20-401-STPIER-1, signé le 19/01/2023, afin de proroger des dates de fin d'exécution des actions « 1.3.2 ; 1.6 ; 3.1 ; 3.2 » et d'intégrer des évolutions règlementaires lié au programme et à l'ANRU;

Un avenant n°2 à cette CAS s'avère nécessaire afin de :

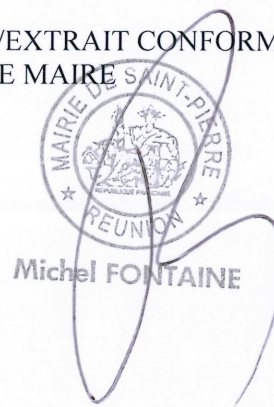
- Prolonger au 31/10/2026 les dates de fin d'exécution des actions n° « 1.1 ; 1.3.1 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.6 et 6 ».
- Retirer les actions liées à « l'axe 2 – Eaux usées » car les travaux envisagés sur ces actions s'inscrivent dans un planning prévisionnel devenu hors délai pour cette convention.
- Prolonger la date de fin de validité de la convention au 30 Avril 2027 (au lieu du 30 avril 2025).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER la signature de l'avenant n°2 à la convention attributive de subvention du projet d'innovation n° VD-AO-131-20-401-STPIER-2.**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué, le DGS ou toute autre personne dûment habilitée à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire y compris la (les) convention(s) subséquentes et conventions attributives de subvention.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1584-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024